



INFOS-

FÉDÉRATION DES AGENTS INDÉPENDANTS ET REPRÉSENTANTS

VENTE

FORMATION

AVANTAGES

INFORMATIONS

RESEaux

FORMATION PROFESSIONNELLE

APPRENDRE À GERER L'ÉVIDENCE

*Gérer l'évidence pour éviter
de tomber dans les conflits.*

Ce n'est pas vous mettre en question
mais de vous mettre sur la voie de vos réponses...

La FAIR vous propose de participer à ce cours le

Samedi 28 mars 2009

dès 9h00 accueil et café

début du cours à 9h30

au Centre de Perfectionnement et d'Information (CPI) Granges-Paccots,
en face du centre Coop.

Nous vous attendons nombreux !

Bulletin d'inscription en page 4

C ommunications officielles de la FAIR

CANDIDAT

BIENNE

Burkhalter Frédéric - 1965
Louis de Savoie 4 - 1110 Morges
Conseiller technique -
Matériaux de construction
Présenté par M. R. Burkhalter

ADMISSIONS

Actifs

LA FRIBOUGEOISE

Huguet Christian
Rte de Chantemerle 25A -
1763 Granges-Paccot
Schaller Jean-Bruno
Ch. des Glycines 4 - 1753 Matran

† Note triste

Nous avons le pénible devoir
d'informer nos membres du
décès de notre collègue et ami :

Rey Jean-Pierre

membre de la section du Valais
depuis 1968, décédé le 5 février
2009 à l'âge de 74 ans.



DATES IMPORTANTES A RETENIR

• Assemblée des délégués:

le samedi 27 juin 2009

• Assemblées des présidents:

le mercredi 27 mai 2009 à 17h00

le samedi 21 novembre 2009 à 10h00

• Assemblées générales:

La Chaux-de-Fonds le 15 octobre 2009

Valais le 16 octobre 2009

Bienne le 17 octobre 2009

La Vaudoise le 22 octobre 2009

Neuchâtel le 23 octobre 2009

La Fribourgeoise le 31 octobre 2009

AGENDA 2009 FOIRES-EXPOS

LAUSANNE | Palais de Beaulieu

• **Habitat et Jardin**
du 28 février au 8 mars 2009

• **Mednat**
du 26 au 29 mars 2009

• **Comptoir suisse**
du 18 au 27 septembre 2009

GENEVE | Palexpo

• **79° Salon International de
l'Automobile**
du 5 au 15 mars 2009

• **37° Salon International des
Inventions**
du 1^{er} au 5 avril 2009

• **23° Salon International du
livre**
du 22 au 26 avril 2009

AIGLE

• **Comptoir du Chablais**
avril 2009

ROMONT

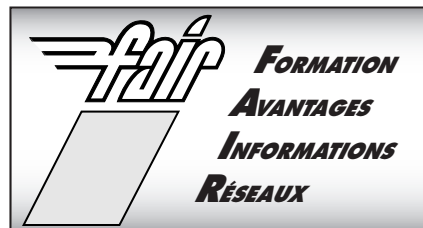
• **Foire de Romont**
le 25 avril 2009

SION

• **Sion-expo**
du 27 mars au 5 avril 2009



Editeur: Mensuel de la FAIR – Fédération des Agents
Indépendants et Représentants – Rue Camille-Martin 20
– 1203 Genève – Tél. 022 796 07 11 – Fax 022 797 35 30
– **Président central:** M. Marc Schenker – **Rédacteur
responsable:** Secrétariat central. **Tarif de la publici-
té:** annonces: page 1/1 n/b Fr. 900.-; **réclames:**
3 col. de 54 mm à la page Fr. 1.70 le mm; **Impression:**
Lenzi SA, 56, rte du Nant-d'Avril, 1214 Vernier-Genève,
Tél. 022 341 13 22, Fax 022 341 36 17.



Veste de signalisation



Offre intéressante pour les automobilistes
mais également pour les promeneurs, les
joggeurs ou les personnes en scooter.
Cette veste de signalisation à un prix très
attractif est pratique elle améliore votre
sécurité et permet d'être plus visible.

**Prix spécial pour un gilet de sécurité
(taille unique, couleur jaune) CHF 5.--**
+ frais de port

Bulletin de commande à retourner à FAIR,
rue Camille-Martin 20, 1203 Genève

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

NPA/Localité.....

Nombre de gilets.....

Date et signature.....

COMITÉ DIRECTEUR

Il a été décidé, lors de l'Assemblée des présidents de novembre 2008, de nommer le Bureau exécutif "Comité directeur". Il s'est réuni le 16 janvier 2009 au secrétariat central à Genève.

Il est maintenant composé de 6 personnes toutes prêtes à donner le meilleur pour la FAIR.

M. M. Chuard présente la situation financière en ce début d'année. Les intérêts hypothécaires et l'amortissement du 4ème trimestre 2008 ont été payés, les cotisations 2009 commencent à rentrer.

Le Comité directeur a décidé de faire la promotion de la nouvelle formation professionnelle. En collaboration avec les écoles, il a décidé de faire une campagne publicitaire pour inciter tous les jeunes représentants à acquérir une bonne formation et est prêt à investir financièrement pour aider les candidats désireux de se per-

fectionner. Les informations seront publiées dans la presse au mois de février et sur notre site Internet.

La vérification des comptes de la commission des examens a eu lieu dans nos locaux à Genève, en présence de MM. M. Schenker, M. Chuard, M. Conus et du président de la commission M. M. Lelli. Les représentants de notre association ont profité de cette occasion pour discuter des relations avec Vente Suisse, M. M. Lelli ayant été désigné pour remettre cette association sur les rails, suite à la démission en bloc de leur Comité central.

M. J.-C. Moy prépare l'élaboration d'un nouveau site.

Une rencontre est prévue avec la CAP, le 22 janvier 2009. Les relations avec la CAP sont très bonnes et donnent entière satisfaction, mais le Comité directeur essaie régulièrement d'améliorer la couverture professionnelle des membres.

Pour encourager les membres à lire le journal INFOS-Vente, la présentation et le choix des articles sont importants. Le Comité directeur remercie les correspondants au journal qui adressent régulièrement des articles et des photos, mais attend aussi des articles d'intérêt général.

Suite à ces divers changements d'organisation et de fonctionnement, le Comité directeur va procéder à la mise à jour des Statuts.

Le président central remercie ses collègues de leur précieuse collaboration ainsi que de leur travail et clôt la séance à 19h.00. La soirée se termine par le traditionnel repas annuel du personnel.

Préparez vos entretiens !

1. Avant la négociation, prenez quelques minutes pour récapituler votre argumentaire. Vous aurez davantage d'assurance.
2. Que pouvez-vous ou non concéder en cas de désaccord ? Réfléchissez-y : vous aurez un élément de référence auquel vous raccrocher.
3. Quelles peuvent être les situations critiques ? Listez-les et tâchez de trouver une solution pour chacune.
4. Quand êtes-vous le plus en forme ? le matin ou l'après-midi ? Fixez vos rendez-vous aux heures où votre esprit est le plus en éveil.
5. Décontractez-vous ! L'agitation et le stress altèrent la réflexion. Vous aurez besoin de toutes vos capacités pour résister à la pression de l'acheteur...

Cours

"APPRENDRE À GÉRER L'ÉVIDENCE"

Samedi 28 mars 2009

Centre de Perfectionnement et d'Information (CPI)

(En face du centre Coop)

Route des Grives 2

1763 Granges-Paccots

9h00 *Accueil et café*

9h30 *Début du cours*

12h00 *Repas*

14h00 *Reprise du cours*

16h30 *Fin*

Pause de 15 min. environ le matin et l'après-midi

Si vous êtes intéressé par ce cours, veuillez prendre rapidement contact avec notre secrétariat central à Genève au **022 796 07 11** ou fax **022 797 35 30** ou e-mail **info@f-a-i-r.ch**

↓ **BULLETIN D'INSCRIPTION** pour le cours à compléter et renvoyer au secrétariat central à Genève

Nom : Prénom :

Adresse : N° postal et localité :

Téléphone :

Je participe au cours qui comprend aussi le repas de midi

Nombre de personnes y compris le soussigné :

Fr. 60.- pour les membres FAIR et Fr. 90.- pour non membre

Date : Signature :

Vivre et travailler en bonne santé



On associe généralement santé et performance au travail à la pratique d'un sport et à une alimentation équilibrée. Mais même sans activité sportive et sans régime, on peut faire beaucoup. Dynamisez votre quotidien... et celui de vos collaborateurs !

En Suisse, un actif sur quatre souffre de problèmes de santé. Cause principale : la position assise prolongée. Stress, manque de temps et repas pris à la hâte réduisent la résistance physique et intellectuelle. Inutile d'attendre la fin du travail pour prendre soin de vous. Si la pratique d'un sport ne vous dit rien, quelques gestes simples et réguliers s'imposent pour améliorer votre santé :

Marchez. Allez au travail à pied et faites quelques pas pendant la pause-déjeuner. Ça vous maintiendra en forme et vous fournirez ainsi à votre métabolisme la lumière et l'oxygène nécessaires.

Levez-vous. Ne restez pas assis trop longtemps. Levez-vous régulièrement. Cela favorise la circulation sanguine et permet d'irriguer convenablement votre cerveau.

Faites de l'exercice. Empruntez systématiquement les escaliers. Au bureau, faites régulièrement des exercices. Vos 600 et quelques muscles vous en seront reconnaissants.

Buvez. Buvez 1 litre et demi d'eau (bannissez les boissons sucrées) en prises égales tout au long de la journée, Buvez davantage en cas de stress ou si vous pratiquez un sport.

Mangez. Ayez une alimentation variée. Ne sautez pas de repas et prenez votre temps pour manger. Mastiquez bien, cela facilite la digestion.

Détendez-vous. Faites fréquemment des petites pauses. Discutez avec vos collègues, respirez à fond plusieurs fois. Cela permet d'améliorer la performance et de réduire les erreurs au travail.



Swiss Life Business Info

Visitez notre
site Internet !



site: www.f-a-i-r.ch
e-mail: info@f-a-i-r.ch

INFOS-SECTIONS

Date d'expédition pour les textes d'Infos-Vente d'avril 2009: le 2 mars 2009

BIEL / BIENNE

Président : Raymond Burkhalter
Case postale 1722 - 2501 Bienne
Tél. 032 341 56 01 - Natel 079 631 34 63 - Fax 032 341 80 48

Secrétaire et correspondant au journal: Le comité

Local et stamm:

Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port
Tél. 032 331 56 55 – Tous les vendredis, dès 17h30

AGENDA 2009

- **Samedi 16 mai - dimanche 17 mai**
course surprise de la section
- **Vendredi 12 juin**
souper filets de perches
- **Samedi 17 octobre**
assemblée générale
- **Vendredi 13 novembre**
soirée fondue

Cours "Apprendre à gérer l'évidence"

Le comité a décidé d'offrir à tous les participants au cours "Apprendre et gérer l'évidence", la finance de participation de fr. 60.-.

Et un joyeux anniversaire à ...

Heinz Suter, né le 3 mars
Pietro Albisetti, né le 10 mars
Jean-Claude Desmeules, né le 23 mars
Ralph Meyerhans, né le 24 mars



LA CHAUX-DE-FONDS

Président: Jean-Claude Nicolet
41, rue des Envers – 2400 Le Locle
Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84
E-mail: nicobus@hispeed.ch

Correspondant au journal:

Yves Uldry – Tél. privé 032 841 63 90

Local et stamm: Restaurant du Grand-Pont
118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

AGENDA 2009

- **Jedi 25 juin**
à 11h30, comité au chalet des lutteurs au Locle
 - **Jedi 15 octobre**
à 20h00, 104^e Assemblée générale,
au restaurant du Grand-Pont
- Comité :** Restaurant du Grand-Pont, la Chaux-de-Fonds,
réunion le dernier jedi du mois à **14h00**.

GENÈVE

Président: Gabriel Alcaraz
Chemin de Bonmont 8A – 1260 Nyon
Tél. 022 361 70 52 – Fax 022 362 20 33
Natel 079 785 49 91 – E-mail: gabriel.alcaraz@tele2.ch

AGENDA 2009

- **Vendredi 13 mars**
croisière et fondue sur le Léman

Fondue sur le Léman

En raison de l'heure tardive du repas (21h), nous vous informons que cette sortie est repoussée à une date ultérieure.

Et un joyeux anniversaire à ...

François Thibaut, né le 8 mars
Michel-André Boujon, né le 9 mars
Pascal Sudan, né le 11 mars
Henri-Paul Bechir, né le 14 mars
Emile Zenger, né le 14 mars
André Wermuth, né le 19 mars
Kelifa Rechik, né le 20 mars
Raymond Brussino, né le 22 mars



NEUCHÂTEL

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean-Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

Chers Collègues et amis de Neuchâtel

Etant donné que votre section reste sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

AGENDA 2009

- **Samedi 20 juin**
pique-nique
- **Vendredi 23 octobre**
assemblée générale

Et un joyeux anniversaire à ...

Jean-Pierre Scacchi, né le 4 mars
Ralph Schafflutzel, né le 6 mars
Claude Darioly, né le 11 mars
André Robert, né le 14 mars
Xavier Bertholet, né le 30 mars
Jean-Pierre Langenegger, né le 31 mars





Surfer partout en Wi-Fi

Grâce au Wi-Fi, vous pouvez vous connecter sans fil à Internet de chez vous, de chez un ami et même depuis certains lieux publics, souvent gratuitement. Profitez-en !

En l'espace de quelques années, la norme 802.11 s'est imposée partout. Plus connue sous le nom de Wi-Fi, son appellation commerciale, cette technologie de communication sans fil permet en effet de se connecter très facilement à un réseau local et, par là même, d'accéder à Internet à travers un routeur. Devenu synonyme de liberté, le Wi-Fi est intégré aujourd'hui en standard dans tous les ordinateurs portables - sous forme de circuit -, mais aussi dans toutes les box récentes des FAI (Freebox, Neuf Box, Livebox, etc.), ainsi que dans un nombre croissant de produits high-tech (téléphones mobiles de type smart-phones, organiseurs, imprimantes, baladeurs, consoles de jeu, récepteurs radio, cadres photo, etc.).

Le Wi-Fi présente d'indéniables intérêts à la maison, dans la mesure où il permet d'utiliser un réseau et donc d'accéder à Internet depuis n'importe quelle pièce, sans avoir à tirer des câbles Ethernet. Pratique pour surfer sur le Net avec un ordinateur portable dans la cuisine ou le salon, par exemple, d'autant que d'autres usages sont possibles à travers différents appareils.

Mais le Wi-Fi prend tout son sens hors du domicile, que ce soit dans un lieu privé (chez un ami, par exemple), un cybercafé, un hôtel, un restaurant, un aéroport ou même, dans certains lieux publics, y compris en extérieur. Certains accès sont utilisables moyennant finances, mais il existe aussi de plus en plus de points d'accès publics (des hotspots) mis en place gratuitement par les municipalités comme la mairie de Paris, par exemple. On peut ainsi profiter d'une connexion Internet dans toutes sortes d'endroits, à condition de configurer convenablement son matériel et d'observer quelques règles simples.

L'ambition de ce guide pratique est de vous expliquer comment mettre en œuvre votre accès Wi-Fi à la maison, mais aussi comment modifier la configuration de votre portable afin d'accéder sans fil à Internet chez un ami ou dans un lieu public pour surfer sur le Web ou envoyer des mails. Bien entendu, nous vous donnerons des pistes pour trouver facilement des hotspots ainsi que quelques conseils pour protéger simplement votre connexion et votre ordinateur. Tout ce dont vous aurez besoin pour suivre ce guide pratique, c'est d'un ordinateur fonctionnant sous Windows XP ou Vista (ou d'un organiseur sous Windows Mobile) et, bien entendu, d'une connexion à Internet, soit à travers une box compatible Wi-Fi, soit par l'intermédiaire d'un point d'accès.

Les atouts d'un réseau sans fil à domicile

Connecter votre portable ou votre organiseur à un réseau Wi-Fi, c'est d'abord surfer ou gérer vos mails en utilisant votre espace en toute liberté. Vous pouvez aussi partager une imprimante grâce à un serveur d'impression Wi-Fi. Ainsi, le TEW-MP2U de TrendNet est compatible avec toutes les imprimantes et donne accès à la fonction scanner des modèles multifonctions. Il est possible d'y connecter un disque dur USB, ce qui autorise le partage facile des données ou la réalisation de sauvegardes.

Grâce aux cadres photos Wi-Fi, par exemple le WaveStorm Ki'i frame, vous afficherez facilement vos images, y compris celles stockées sur les supports de partage en ligne comme Flickr ou Picasa.

Le Wi-Fi permet aussi de diffuser de la musique partout dans votre maison. Ainsi grâce à Noxon2Radio (avec adaptateur iPod) ou la Noxon2Audio de Terratec, vous écouterez aussi bien des morceaux stockés sur le disque dur de votre PC que des fichiers MP3 disponibles sur Web. Même l'ordinateur éteint, vous pouvez écouter plus de 10000 radios disponibles sur Internet !

Enfin, vous pouvez aussi, avec une passerelle PC-TV, regarder sur votre téléviseur vidéos et photos ou écouter sur votre chaîne des musiques, le tout stocké sur un des ordinateurs de la maison, sans encombrer le salon des câbles Ethernet.

Il existe plusieurs modèles compatibles Wi-Fi, comme la DSM-330 HD Media Player de D-Link ou l'Apple TV d'Apple, par exemple.

LA FRIBOURGEOISE

Président: Jean-Pierre Staehlin
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84
E-mail: jpstahlin@bluewin.ch

Correspondant au journal: Le comité

Adresse postale: FAIR, Section La Fribourgeoise
Case postale 563 – 1701 Fribourg

Local: Auberge d'Avry Rosé – 1754 Avry

AGENDA 2009

● Samedi 28 mars

cours "Apprendre à gérer l'évidence" au CPI
à Granges Paccot

● Dimanche 7 juin

pique nique des familles

● Samedi 29 août

sentier gourmand à Sorens

● Début septembre

pétanque

● Fin septembre

cours sur Burn Out II

● Samedi 31 octobre

assemblée générale

Rétrospective de la journée du 24 janvier 2009

Cette année, le Comité a décidé de regrouper l'apéritif du Nouvel An et le match aux cartes.

Notre match aux cartes s'est donc déroulé le samedi 24 janvier 2009 durant l'après-midi dans une salle du restaurant de l'Elite à Fribourg. En effet, une fuite d'eau importante a été constatée à la cabane du tennis de Marly, ce qui nous a obligé à modifier notre organisation au dernier moment.



Huit joueurs ont participé à ce petit tournoi, soutenus par des membres de passage.

Notre président Jean-Pierre Staehlin, après avoir remporté le challenge l'année dernière, l'a laissé

cette année, en homme galant, à Mme Carine Meunier, grande gagnante avec 30 petits points d'avance sur le second, Jean-Pierre Staehlin. Nous félicitons également la 3ème personne sur le podium, Albert Bovigny, président d'honneur. Chaque participant a reçu son lot de consolation avant d'aller poursuivre pour certains, un Jass et pour les autres, de partager un moment convivial et désaltérant dans l'attente des membres inscrits à l'apéritif et au souper de Nouvel An.

27 personnes ont participé à l'apéritif et surtout à la soirée « Paëlla ». Afin de répondre à certaines remarques, une tombola gratuite dotée de magnifiques et nombreux lots a été organisée avec des articles publicitaires offerts par Mme Nicole Maillard ainsi que MM. Bugnon, Margot, Spagnuolo, Staehlin et Zbinden. Nous les remercions pour

leur soutien qui a permis à chacun de ne pas rentrer les mains vides. Les dés sont jetés et le relais est à prendre pour l'année prochaine... Avis à de nouveaux et généreux donateurs !



Nous relevons la présence importante des nouveaux membres qui nous a réjoui et espérons pouvoir compter à l'avenir autant sur les visages connus que les nouveaux.



La soirée s'est terminée aux environs d'une heure du matin, les organisateurs couverts de remerciements des convives heureux de leur soirée et des cadeaux reçus.

Nicole Maillard

Infos-Seniors

Notre premier stamm de l'année 2009 a eu lieu, le 9 janvier, au Lavapesson à Granges-Paccot en présence de 10 amis, qui ont eu le courage de braver le froid et les routes glissantes pour nous rejoindre.

Après les salutations et la présentation des bons vœux pour 2009, nous avons décidé de changer de lieu pour un de nos stamms. Nous irons 3 fois à Bulle au café restaurant "Le Fribourgeois" à la place des Alpes 12, lieu de notre ami Michel Buchs nouveau retraité. Il nous faudra aussi trouver un nouveau stamm à Fribourg, car le Lavapesson fermera ses portes au plus tard pour le 30 juin.

Messieurs du comité, pensez à déménager l'armoire avec le drapeau et les trophées.

Un clin d'œil aux membres atteignant la retraite : ne démissionnez pas de la FAIR, venez nous rejoindre, je vous écris toujours personnellement pour vous inviter à venir faire partie des seniors. Alors on vous attend à un prochain stamm, je vous ai envoyé le calendrier de ceux-ci, et il figure dans l'INFOS-Vente de février. Lisez le journal et consultez le site FAIR !

Rendez-vous compte de l'ambiance qui y règne avant de démissionner.

Encore une chose, vous pouvez profiter, sur votre demande au secrétariat central, de la cotisation FAIR qui est de fr. 25.- jusqu'à 75 ans, après vous ne payez plus si vous avez 25 ans de sociétariat.

Vous pouvez me téléphoner au N° 026 481 26 03.

Au plaisir de vous voir. A bientôt.

*Votre retraité
Jean-Claude Robner*

Les 12 freins de la communication

Que ce soit avec vos collègues, vos clients ou vos amis, un mot, un geste ou une attitude déplacés peuvent vous être fatals. Voici ce qu'il ne faut jamais faire !

- 1 Juger.** Evitez les critiques à l'emporte-pièce. Vous avez le droit d'évaluer un collègue si vous le faites objectivement et que vous êtes à même d'avancer des arguments raisonnables pour justifier votre point de vue. La critique doit être constructive et elle ne doit pas vous empêcher de faire des compliments.
- 2 Etiqueter.** Coller des étiquettes c'est facile, s'en départir est une autre affaire. Parce qu'un nouveau client en retard de paiement de quinze jours, gardez-vous de conclure que c'est un mauvais payeur. Il se peut qu'il ait de bonnes excuses.
- 3 Faire la morale,** il n'y a rien de plus ennuyeux : "Quand je vois comment il traite les gens au téléphone... Jamais je ne me le permettrais !" Ou encore jouer au psychologue amateur qui tente d'expliquer aux autres : "Avec le patron, il faut jouer fin : tu commences par lui dire... et puis... Moi, c'est comme ça que je ferais !"
- 4 Donner des conseils** alors qu'on ne vous en demande pas. Vous passerez pour quelqu'un qui se mêle de tout et vous finirez par être la dernière personne auprès de qui l'on viendra quérir un renseignement.
- 5 Consoler.** Certaines remarques suggérant la compassion peuvent faire penser à votre interlocuteur qu'il a mal agi ou bien encore qu'il n'est pas compétent. Evitez les expressions toutes faites du style : "Ce n'est pas grave, tu feras mieux la prochaine fois !"
- 6 Poser des questions indiscretes.** Ne "cuisinez" jamais un collègue. Lorsque vous voulez savoir quelque chose, demandez lui d'abord si vous pouvez lui poser la question. C'est une marque de politesse et un bon moyen pour vous d'introduire votre message : "J'ai une question délicate à te poser, mais ne me répond pas si tu estimes que cela ne me regarde pas." Ecoutez ensuite sa réponse avec attention, c'est la moindre des choses.
- 7 Tourner autour du pot.** Allez droit au cœur du sujet et annoncez la couleur. Vous souhaitez parler d'un problème avec votre patron ? Allez-y franco : "Monsieur Ravier, j'ai vraiment besoin d'un ordinateur plus puissant ! Est-ce que je pourrais vous voir dix minutes aujourd'hui pour en discuter avec vous ?"
- 8 Jouer les distraits.** Un collègue vous demande un service. Ne faites pas mine de rien avoir entendu ou pire ne l'interrompez pas par une de ces petites phrases vexantes : "Une minute, s'il te plaît ! Je dois absolument donner ce dossier à Véronique !"
- 9 Faire de la rétention d'informations.** La rétention d'informations utiles mène à des luttes de pouvoir et à des sentiments d'arrogance. C'est aussi l'apanage des faibles. Partagez votre savoir, votre image sera bien meilleure.
- 10 Commander.** Ne donnez jamais d'ordre directement. Expliquez pourquoi il faut exécuter telle chose ou y renoncer. Dites par exemple à un stagiaire : "Cela m'avancerait si tu pouvais faire ces photocopies pour moi. As-tu un peu de temps ?"
- 11 Menacer.** Evitez les expressions du genre "de deux choses l'une". Si votre interlocuteur est une forte tête, vos menaces renforceront son opposition. S'il est du genre timoré, elles le paralyseront. C'est n'est pas ainsi que vous ferez passer le message.
- 12 Ironiser.** Ne tombez jamais dans le piège de l'ironie, même si votre chef exagère : "Après tout, cela ne fait que trois ans que je n'a pas été augmenté !" En agissant ainsi, vous bloquez d'entrée de jeu la négociation. Utilisez plutôt d'humour : "Si vous ne m'accordez pas une augmentation avant la fin du mois, comment croyez-vous que je vais pouvoir me payer des vacances ?" Voilà une bonne façon d'aborder les sujets sérieux avec le sourire !

LA FRIBOURGEOISE

S U I T E

Et un joyeux anniversaire à ...

Béat Zbinden, né le 1^{er} mars
José Da Silva, né le 4 mars
Frédéric Pasquier, né le 4 mars
Gérard Natale, né le 9 mars
Michel Gross, né le 14 mars
Gérard Bourgarel, né le 17 mars
Joe Genoud, né le 18 mars
Olivier Eltschinger, né le 26 mars
Emile Fasel, né le 26 mars
Raymond-Francis Savary, né le 30 mars



V A L A I S

Président: Gaston Vouilloz
Case postale 218 – 1820 Montreux
Natel 079 622 02 36
E-mail: gaston.v@bluewin.ch

Correspondant au journal: le comité

Local et stamm:

Monthey: Rest. du Pont du Rhône –

Martigny: Rest. de la Bourse, Motel et Café-Restaurant des Sports

AGENDA 2009

- **Mercredi 25 mars**
visite d'entreprise
- **Dimanche 21 juin**
sortie des familles
- **Vendredi 16 octobre**
assemblée générale

Et un joyeux anniversaire à ...

Claude Bruchez, né le 5 mars
Georges Liand, né le 11 mars
José Marti, né le 12 mars
Raymond Bruchez, né le 17 mars
Raymond Chabbey, né le 17 mars
Jean-Louis Perrin, né le 17 mars
Edouard Dormond, né le 20 mars
Jean-Claude Romailier, né le 20 mars
Pierre Giroud, né le 22 mars
Stéphane Caruso, né le 30 mars
Ruedi Frehner, né le 30 mars



L A V A U D O I S E

Président: Philippe Reymond
Route de Cuarnens 6 – 1308 La Chaux
Privé 021 861 42 84 – Natel 079 458 79 36
Fax 021 861 35 58
Correspondant au journal: Samuel Duvanel

AGENDA 2009

- **Jeudi 22 octobre**
assemblée générale

Billet du Président

Chers membres, chers amis,

Je me réjouis de fonctionner en tant que président de la section vaudoise.

Merci de votre confiance.

Mon souhait est de faire participer le plus grand nombre de membres aux rencontres organisées par le ou les comités de sections ou de l'Association FAIR.

La première sortie, en collaboration avec la section de Genève, une fondue sur le Léman, en bateau, aura lieu le vendredi 13 mars 2009. Vous serez informés par lettre personnelle.

Je vous dis à bientôt les amis ! Surtout venez nombreux !

Merci d'avance !

*Votre président
Philippe Raymond*

Infos-Séniors

Chers collègues seniors,

Lors de notre stamm de janvier dernier, nous avons décidé, sur l'initiative de Sylvestre Blardone, de projeter quelques sorties durant le premier semestre, à savoir :

- **Jeudi 26 mars** : repas de midi en campagne, suivi dès 13H30 de la visite du Moulin à huiles de Sévery s/Morges.
- **Vendredi 24 avril** : dès 14H30 Stamm au Restaurant de l'Aéroport Blécherette, Lausanne (sauf avis contraire)
- **Jeudi 28 mai** : Repas de midi dans le Gros-de-Vaud, suivi de la découverte du « Sentier-Nature » de Thierrens.
- **Jeudi 25 juin** : visite du Zoo de Servion.

Vous recevrez en temps opportun et personnellement tous les détails utiles concernant ces sorties.

D'autre part, la section « La Vaudoise » conjointement avec celle de « Genève » projette, au courant du printemps, d'organiser une fondue en commun, sur un bateau de la Navigation. Cela fera l'objet d'une communication dans le cadre de la section. Nous les seniors avons l'intention d'y manifester notre présence.

Notre groupe des Seniors continue son bonhomme de chemin, en souhaitant que de nouveaux membres retraités viennent se joindre à nous, afin de profiter des opportunités offertes de rester actifs !

A bientôt le plaisir de vous rencontrer.

Amitiés,

Sami

Et un joyeux anniversaire à ...

Jacques Stalder, né le 2 mars
Claude Gruber, né le 12 mars
Daniel Ziletti, né le 12 mars
Claude Iff, né le 17 mars
Jean-Paul Messieux, né le 17 mars
Armand Kohler, né le 18 mars
Constant Pittet, né le 21 mars
Aimé Jacot, né le 24 mars
Gaston Monney, né le 30 mars





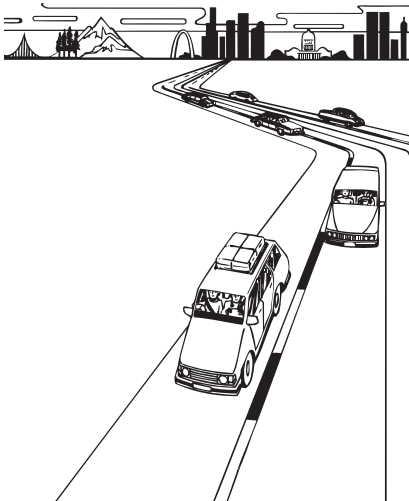
Conseils aux conducteurs chevronnés... et à ceux qui le sont moins !

“MAIS JE NE SAVAIS PAS !”

Nombre de violations du code de la route sont commises involontairement par les automobilistes. Comment se souvenir, en effet, de toutes les règles en vigueur ?

Connaître par cœur la loi dans les moindres détails relève de l'utopie. Il est toujours une disposition légale qui nous échappe.

Le code de la route ne fait pas exception à la règle. Foisonnant, complexe, fourmillant de particularités, il est



généralement mal connu des automobilistes. Sorti des grands classiques sur la limitation de vitesse, le taux d'alcoolémie et le retrait de permis, il comporte encore un large éventail d'interdictions dont le commun des mortels ignore l'existence... et qui se paient cash en cas de transgression.

Afin de vous éviter toute déconvenue, Touring Club vous propose un petit tour d'horizon de quelques infractions généralement méconnues des automobilistes, mais qui peuvent coûter cher si l'on est pris la main dans le sac par les forces de l'ordre.

Des petites infractions donnant lieu à de grosses amendes

Contrôle antipollution dépassé

A l'ère des voitures propres, le contrôle antipollution peut sembler tracassier. Mais gare à vous s'il n'est pas à jour, car une lourde sanction menace : 100 fr. d'amende pour un dépassement du délai prescrit de deux à trois mois; 200 fr. pour un dépassement de trois à six mois; au-delà de sept mois, une dénonciation.

Le "stop coulé"

Une route de campagne déserte. Pas un chat à l'horizon. A l'approche d'un stop, vous réduisez l'allure et le franchissez à basse vitesse, mais sans immobiliser le véhicule. Vous venez de commettre une infraction sanctionnée d'une amende de 60 fr. En effet, le stop signifie l'arrêt total du véhicule et aucune exception n'est admise. Le stop coulé est donc une

manœuvre à éliminer de son répertoire "automobilistique".

Oublier son signofile

Agaçant, et toujours plus fréquent : un changement de direction non annoncé, ou encore le clignotant qui reste enclenché après ledit changement. Propre à semer la confusion chez les autres usagers, cette infraction est taxée d'une amende de 100 fr.

Laisser tourner le moteur

En hiver, nous sommes des milliers à laisser tourner le moteur de la voiture pour dégivrer le pare-brise... une pratique pourtant interdite et passible d'une contravention de 60 francs. Selon une jurisprudence du Tribunal fédéral, s'arrêter sur une place de parc en laissant tourner le moteur pendant 5 minutes est amendable. Un bref préchauffage de l'habitacle - pas plus de 2 à 3 minutes - devrait donc être admis par la police, une certaine tolérance étant d'usage en la matière.

*Jacques-Olivier Pidoux
TCS - Tournig
Le journal de la mobilité
21 août 2008*

Carnet de route...



Pour faire suite au précédent voyage en Chine, en 1990, dans le cadre de son travail, Monsieur M. Giaucque nous relate son voyage effectué en 1992.

Un voyage à Wenling au Sud de Shanghai, Chine 1992

Si Jules Verne a réussi son tour du monde en 80 jours c'est que sa route ne passait pas par Wenling.

Nous nous trouvons ici dans le pays de l'inconnu et dans tous les cas, pas en conformité avec les prospectus de voyages occidentaux, exception faite du voyage jusqu'à Pékin.

L'arrivée à Shanghai pour un occidental peut être considérée comme un choc de la vue, de l'odorat et de ses sens en général.

Après 2 heures de taxi depuis l'aéroport de cette ville d'environ 15 Mio d'âmes, nous arrivons finalement à notre hôtel. Et pour cause : les rues sont envahies de piétons, vélos, voitures, charrettes... et d'un air épais. Le ciel est gris. On se croirait dans la brume, mais c'est du smog.

L'enregistrement à l'hôtel dure 20 minutes. Ne pouvant manger à l'hôtel, le comité d'accueil nous emmène dans un petit restaurant. L'hygiène que nous connaissons n'a pas sa place ici. Le meilleur palliatif est de fermer les yeux et se pincer le nez à certains endroits.

Au petit matin nous devons quitter Shanghai pour Wenling. Apparemment il n'y a pas de vol disponible... Nous arrêtons deux taxis qui nous emmènent avec nos bagages jusqu'à la gare des autobus. Une heure plus tard notre autobus s'ébranle. Il nous faut 2 heures, partiellement dans les brumes, sans phares, pour rejoindre un port de mer. Transfert sur un ferry, fabriqué en Norvège. La traversée dure 2 heures jusqu'à Ningbo. Un peu de parlote avec le capitaine, qui se pose des questions sur notre présence ici, épice bien le voyage.

Ningbo : 2 voitures avec chauffeurs nous attendent. Nous roulons sur une route en béton. A gauche, à droite, des rizières. Sur les bords de la route, le riz est mis à sécher. La récolte vient de se terminer. Nous nous faufilons entre piétons, vélos, camions, roulons parfois à gauche, parfois à droite, c'est selon.

Il est 16 heures. La nuit tombe lentement. Nous sommes bloqués sur la route ! Pourquoi ?

Après une heure, la file se remet en mouvement. Nous roulons au pas. Voici la réponse à notre question : nous sommes à la fin de la route bétonnée. Il n'y a plus qu'une seule voie; c'est le chantier !

Il fait nuit, les obstacles de chantier ne sont pas marqués par des lampes à huile, mais de grosses pierres servent de signalisation. Après 7 heures de voiture, voici la première ville : Huangyen.

Courte halte pour acheter quelques victuailles : des biscuits et de l'eau. Les 2 dernières heures nous séparant de Wenling ressemblent à une piste d'obstacle pour nos chauffeurs.

Enfin voici Wenling. Monsieur Guo, le directeur, nous attend devant la fabrique avec son panneau d'accueil. Encore 500 mètres et nous sommes à l'hôtel Wenling - aussi en chantier. Apparemment nous sommes les premiers hôtes.

Retour à l'usine pour souper avec Monsieur Guo. Il est 22h30. Sur la table, du poisson en abondance, sous toutes ses préparations.

(À suivre)



Avantages pour les membres actifs

ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE

CAP Assurance protection juridique circulation: Prix spécial FAIR individuelle: CHF 85.-/Famille CHF 90.-

CAP Assurance protection juridique complète (privée et circulation):

Prix spécial FAIR individuelle: CHF 170.- / famille CHF 180.-

● APPAREILS MÉNAGERS

VOLTEC SA – Bussigny
Appareils ménagers
Tél. 021 706 26 30 – Fax 021 706 26 27
Réduction entre 15 % et 28 %

● AUTOMOBILES - MOTOS - ESSENCE - PNEUS - ACCESSOIRES

VOLVO
Rabais: 5 % sur prix net – Contacter exclusivement notre secrétariat central
FIAT - ALFA ROMEO - LANCIA
Rabais selon modèle.
MANUCO SA
Echappements - Batteries - Freins - Pneus
100, rue de Genève – 1004 Lausanne
Tél. 021 625 37 67 – Fax 021 624 63 52
Rabais de 30 à 50 % selon les articles.
PNEUS DOMINIQUE – Prilly
Tél. 021 625 72 22 – Réduction importante
EUROPCAR
Rabais de 30% sur les tarifs. Dans n'importe quelle agence.

ESSO accorde une réduction de 2,5cts par litre.

HONDA AUTOMOBILES Fribourg
Offre des conditions spéciales.
2% – voir sur site.

RODUIT PNEUS accorde une réduction
1920 Martigny – tél. 027 722 17 83
oroduit.pneu@premio.ch

● MODE

JP Mode
Grand Rue 61 – 1180 Rolle
Confection homme
10% de rabais sur présentation carte de membre.

● BUREAUTIQUE

GABRIEL ALCARAZ
Bureau mondial Suisse romande
8A ch de Bonmont - 1260 Nyon
Action spéciale pour les membres FAIR
20% rabais sur les fournitures informatiques.
Natel 079 785 49 91

JMB Diffusion
Consommables et fournitures en bureautique
Croix-Fédérale 38 – Case postale 2118
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 968 28 27 – Fax 032 968 23 79
Tarif préférentiel

● CARTES DE CRÉDIT

BANK CARD CENTER
Profitez doublement: La carte VISA et la MasterCard gratuites la 1^{ère} année!
Ensuite Fr. 50.- par carte, carte supplémentaire idem. Demandez la documentation au secrétariat central.

CARTE VISA-GOLD

Tarif préférentiel au prix annuel de Fr. 120.- (au lieu de Fr. 190.-) et sans finance d'entrée (prix Fr. 150.-). La carte supplémentaire est à Fr. 100.-

● DIVERS

JUBIN CARD
Divers avantages, restaurants, essence, etc...

GROUPE MUTUEL
offre des conditions intéressantes sur l'assurance complémentaire pour les membres FAIR et leur famille.
Renseignements au secrétariat central
Tél. 022/796 07 11

● ÉDITIONS DE LIVRES ET LIBRAIRIES

EDITIONS À LA CARTE SA
Place de la Gare 4 – 3960 Sierre
Tél. 027/451 24 28 – Portable 078/615 07 54
Mail: editions@edcarte.ch
10% de rabais sur l'impression et l'achat de livres sur présentation de la carte de membre

● ÉDITIONS DE LIVRES PROFESSIONNELS

TIMES SYSTEM
accorde aux membres de la FAIR, un rabais de 20% sur les recharges annuelles.
Le rabais sera déduit sur les prix de vente actuels et les frais de port sont en plus.

● IMPRIMERIE

IMPRIMERIE CALLIGRAPHY.CH SA
Place de la Gare 6 – 3960 Sierre
Tél. 027 451 24 24 – Portable 078/615 07 54
Mail: g.prats@calligraphy.ch
10% de rabais sur tous les imprimés sur présentation de la carte de membre

● INFORMATIQUE

OPTIGEST.COM offre aux membres de la FAIR une remise de 15% sur son logiciel informatique de gestion d'adresses, contacts et marketing direct Gestdata.
Ch. des Jonchères 1 – Case postale 215
2022 Bevaix – tél. 032 846 33 90
+ fax 032 846 33 91 – www.optigest.com

● LUNETTERIE - OPTIQUE - PHOTO

LUNETTERIE - OPTIQUE - PHOTO DE CHAILLY
4, avenue de Chailly – 1012 Lausanne
Tél. 021 652 16 11
Remise de 14,5% sur lunetterie
Remise de 10% sur optique et photo

● RENSEIGNEMENTS

ACI INVESTIGATIONS
Renseignements privés et économiques
Case postale 248 – 1870 Monthey
Tél. 024 471 64 18 – 079 214 53 16
Rabais de 15%

● ALIMENTATION

MASSIMO CERUTTI S.A.
escompte de 10% sur l'achat des produits alimentaires du café, food et des machines à café.

● HÔTELS - RESTAURANTS

LE RELAIS DU PETIT BOURG
Route du Simplon – 1957 Ardon
Réduction 10% sur les chambres

NOVOTEL BUSSIGNY-LAUSANNE
Tél. 021 701 28 71 – Fax 021 702 29 02
Réduction sur présentation de la carte FAIR

HÔTEL CHAVANNES-DE-BOGIS
Sortie autoroute Coppet
Tél. 022 960 81 81 – Fax 022 960 81 82
Prix spécial FAIR

HÔTEL BELLERIVE – Lausanne
Tél. 021 616 44 44 – Réduction 10 %

HÔTEL DE L'ARDÈVE – Ovronnaz
Tél. 027 305 25 25 – Fax 027 305 25 26
Réduction 10 % sur les chambres

HÔTEL EUROPA – Sion – Rue de l'Envol 19
Tél. 027 322 24 23 – Fax 027 322 25 35

HÔTEL EXPRESS INTERNATIONAL – Monthey
Offre une carte de membre à Fr. 230.- au lieu de Fr. 390.- pour des déductions jusqu'à 50 % lors de réservations d'hôtels.
Tél. 0840 120 120 – Fax 032 511 57 48
www.hei-swiss.ch

HÔTEL DES MOSAÏQUES – Orbe
Tél. 024 441 62 61 – Fax 024 441 15 14
Réduction 20 %

ACCOR
Rabais sur les réservations d'hôtels pour les membres FAIR. Pour la réservation : www.accorhotels.com/corporate
Code : SCP176567 - Contrat N° 5000

● PEINTURES - PAPIERS PEINTS

J.-P. GERDIL
Gypserie / Peinture / Papiers peints
Ch. du Vieux-Puits 24 – 1228 Plan-les-Ouates
Tél. 078 793 54 32 – Fax 022 794 36 74
Rabais 10 % pour les membres

Quel est votre niveau de stress ?

Etes-vous un peu, moyennement ou très stressé ? Répondez aux affirmations suivantes et vous le saurez !

	Souvent	Parfois	Jamais
■ Les exigences vis-à-vis de vous-mêmes et des autres			
✓ Je m'efforce d'être meilleur que les autres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ J'aimerais pouvoir faire le plus possible de choses en même temps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Je manque des rendez-vous; j'arrive en retard aux réunions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ La reconnaissance de mon travail par les autres compte beaucoup pour moi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Les signes qui ne trompent pas			
✓ Je tambourine avec les doigts sur mon bureau; j'agite nerveusement les jambes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Je connais des fluctuations de poids; je manque d'appétit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ J'ai de brusques douleurs dans le dos, dans la poitrine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ J'ai du mal à dormir, même quand je suis très fatigué; quand je me lève rapidement, j'ai le vertige.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Les sentiments caractéristiques			
✓ Tout me semble dénué de sens; je ressens un curieux sentiment de trouble intérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Sur la route, les embouteillages me rendent furieux; je suis nerveux avec mes enfants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Je tolère difficilement la critique; je ne supporte pas les disputes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Je deviens agressif quand je me sens à bout d'arguments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Résultats : Faites le total de vos points. Notez 2 points pour chaque réponse "parfois" et 5 points pour "souvent".

Jusqu'à 15 points : Vous menez une vie calme et équilibrée.

De 15 à 25 points : Vous aimez l'action et la variété.

De 26 à 40 points : La vie est pour vous un combat de tous les jours pour réussir dans votre métier.

Plus de 41 points : Travail et précipitation : voilà à quoi se résument désormais vos journées.

FVI

Un employé commence sa journée par un rendez-vous extérieur. Le temps du trajet doit-il être rémunéré ?

Seul doit être rémunéré le temps supplémentaire par rapport à celui que met l'employé pour se rendre à son lieu de travail habituel. Par exemple, s'il se rend à son bureau en une demi-heure et qu'il commence sa journée par un rendez-vous lui demandant deux heures de trajet, celui-ci comptera comme une heure et demie de travail et devra être rémunéré en conséquence.

P. Co

Entreprise romande
N° 3010 - 13 février 2009



Conseil juridique

Jours fériés et fêtes religieuses (Suite)

Lorsque le jour férié cantonal assimilé au dimanche coïncide avec un jour habituel de travail, mais que le salarié est victime d'un empêchement non fautif de travailler, tel que maladie, accident ou accomplissement d'une obligation légale, il ne donne pas lieu à compensation. En revanche, lorsqu'il tombe sur un jour habituel de travail, mais que le salarié est en vacances, le jour de vacances correspondant ne sera pas déduit de sont capital-vacances.

Il est généralement admis que les employés payés à la journée, à l'heure ou à la pièce n'ont, en principe, aucun droit à être rémunérés lorsqu'un jour férié cantonal assimilé au dimanche coïncide avec un jour habituel de travail⁴¹⁷. Le contraire peut résulter du contrat, d'une convention collective ou d'un contrat-type de travail, qui peut cependant lier le maintien de la rémunération à l'accomplissement d'un travail compensatoire, dont il ne peut résulter un dépassement de la durée maximum de la journée et de la semaine de travail, l'art. 11 LTr n'étant pas applicable. A noter enfin que, lorsque le droit à la rémunération n'est pas ouvert, le jour de vacances qui coïncide avec un jour férié cantonal assimilé au dimanche est réputé pris.

Exclure la rémunération des jours fériés cantonaux pour le personnel payé à la journée ou à l'heure n'entre pas, à notre avis, en conflit avec

l'art. 7 lit. d du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, dont le caractère est strictement programmatoire⁴¹⁸. En adoptant l'Ordonnance de la Fête nationale, seul jour férié fédéral, la Suisse s'est conformée à ses engagements internationaux.

En sus des jours fériés cantonaux assimilés au dimanche, les cantons et les communes ont la latitude de qualifier certains jours de jours de repos officiels. N'étant pas assimilés au dimanche, ces jours sont toutefois réputés jours ouvrables par la LTr⁴¹⁹. Sauf clause contraire du contrat, d'une convention collective ou d'un contrat-type de travail, le maintien du droit au salaire peut être subordonné à l'accomplissement d'un travail compensatoire, auquel l'art. 11 LTr est applicable.

Supplément de salaire et repos compensatoire

Lorsqu'un travailleur est appelé à travailler un jour férié cantonal assimilé au dimanche, la question de l'octroi d'une majoration de salaire et d'un repos compensatoire est régie de la même manière qu'en cas de travail du dimanche (art. 19 et 20 LTr)⁴²⁰. Le travail effectué à l'occa-

sion d'un jour férié cantonal assimilé au dimanche donnera droit aux suppléments valables pour un travail accompli le dimanche, voire à ceux prévus pour le travail de nuit (art. 33 al. 4 OLT1), mais il ne vaudra pas simultanément comme heures supplémentaires.⁴²¹

Fêtes religieuses

A teneur de l'art. 20a al. 2 LTr, le travailleur est autorisé à interrompre son travail à l'occasion de fêtes religieuses autres que celles qui sont assimilées à des jours fériés par les cantons. Il doit cependant en aviser son employeur au plus tard trois jours à l'avance.

Dans une telle hypothèse, le travailleur ne bénéficie d'aucun droit à une rémunération. Mais il est toutefois possible de maintenir le droit à la rémunération moyennant compensation du temps de travail perdu, compensation qui s'opérera dans les limites prescrites à l'art. 11 LTr.

Si l'employeur entend fermer l'entreprise en raison d'une fête religieuse qui lui est propre, mais qui n'est pas reconnue par le canton comme un jour férié, le salaire reste dû. L'employeur peut toutefois imposer qu'un jour de vacances soit pris (vacances d'entreprise)⁴²² ou convenir avec les travailleurs que le temps libre correspondant servira à compenser des heures supplémentaires.

A teneur de l'art. 20a al. 3 LTr, l'employeur doit accorder au travailleur qui en fait la demande en temps utile le temps nécessaire pour assister à une fête religieuse, pour autant que cela soit possible. Pour que ce temps nécessaire soit octroyé, il faut qu'il n'en résulte objectivement aucune perturbation pour l'entreprise. En outre, le temps correspondant n'a pas à être rémunéré, sauf travail compensatoire, régi par l'art. 11 LTr.

Jours de congé usuels

Détermination des jours de congé usuels

A teneur de l'art. 329 al. 3 CO, l'employeur doit accorder au travailleur les heures et jours de congé usuels et, une fois le contrat dénoncé, le temps nécessaire à la recherche d'un nouvel emploi.

A l'exception du temps nécessaire à la recherche d'un nouvel emploi, les jours de congé qu'il convient de qualifier d'usuels ne sont pas listés dans la loi. Le plus communément admis par

l'usage ou dans les conventions collectives de travail sont les suivants :

- le mariage du travailleur;
- la naissance d'une propre enfant;
- le mariage d'un propre enfant;
- l'adoption d'un enfant⁴²³;
- le décès du conjoint⁴²⁴, d'une enfant, du père ou de la mère, d'un frère ou d'une sœur, voire d'un grand-père ou d'une grand-mère;
- le décès d'un autre membre de la parenté, voire d'un ami;
- le déménagement;
- le temps nécessaire au passage d'un examen professionnel ou de fin d'apprentissage;
- le temps nécessaire pour se rendre chez le médecin ou pour exécuter certains actes officiels (convocation au tribunal comme partie⁴²⁵, démarches auprès d'une administration).

Certaines conventions collectives mentionnent également les soins à donner à un enfant malade ou à un proche, en vertu d'une obligation découlant du droit de la famille, ou encore le recrutement ou l'inspection militaire obligatoire.

⁴¹⁷ JAR 1996 p. 149. Voir aussi et à titre d'exemple l'art. 46 de la convention collective de La Poste Suisse pour le personnel auxiliaire, valable dès le 1er janvier 2002, qui prévoit l'octroi de jours fériés chômés au profit uniquement des employés rémunérés au mois.

⁴¹⁸ Dans ce sens, voir Message du Conseil fédéral sur l'adhésion de la Suisse au deux Pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits de l'homme et une modification de la loi fédérale d'organisation judiciaire du 30 janvier 1991, FF 1991 I 1141; R. Wylter, p. 247; d'un avis contraire: W. Portmann et Ch. Petrovic, N 19 ad art. 20a LTr; Ch. Brunner, J.-M. Bühler, J.-B. Waeber, Ch. Bruchez, N. 2 ad art. 329, p. 160; P. Byrne-Sutton, p. 145. A suivre ces derniers auteurs, les clauses de conventions collectives de travail qui limitent, par exemple à six, le nombre de jours fériés payés (voir n 416), ou excluent l'obligation de rémunérer les jours fériés cantonaux pour le personnel auxiliaire payé à l'heure (voir n 417), seraient alors contraires au Pacte lorsque le canton du lieu de travail assimile au dimanche plus de six jours fériés.

⁴¹⁹ SECO, Loi sur le travail, ad art. 20a LTr, p. 020a-1.

⁴²⁰ Voir N 215 et ss.

⁴²¹ ATF 128 III 271 consid. 3.b = JT 2003 I 606; W. Portmann et Ch. Petrovic, N 21 ad art. 20a LTr.

⁴²² Voir N 270.

⁴²³ A noter que, dans le canton de Genève, la LAMat prévoit, moyennant certaines conditions, l'octroi d'un congé d'adoption de seize semaines (voir N 413). Dans cette hypothèse, l'octroi d'un congé usuel fondé sur l'art. 329 al. 3 CO ne se pose pas pour le bénéficiaire de l'allocation d'adoption.

⁴²⁴ Par conjoint, il faut entendre l'époux ou l'épouse, le partenaire enregistré ou le concubin faisant ménage commun.

⁴²⁵ La citation à comparaître comme témoin constitue un empêchement non fautif régi par l'art. 324a CO.

Philippe Carruzzo

(À suivre)